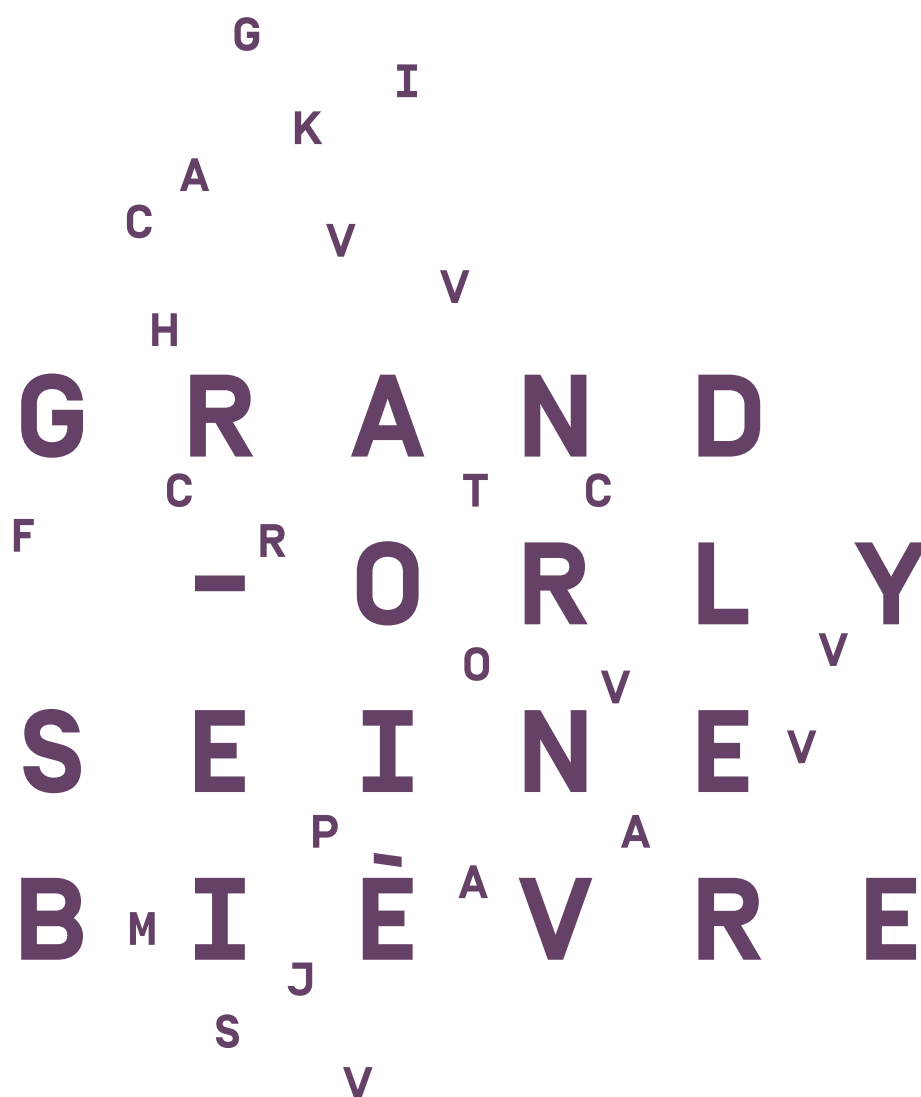


PROJET DE TERRITOIRE

SYNTHÈSE



PROJET DE TERRITOIRE APPROUVÉ PAR
LE CONSEIL TERRITORIAL DU GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE LE 21 DÉCEMBRE 2019.



EXIGENCES DU PROJET DE TERRITOIRE



3



COMBATTRE

les dérèglements
climatiques
et les nuisances

COMBATTRE les dérèglements climatiques et les nuisances

Notre première exigence est de combattre les dérèglements climatiques et les nuisances. Le territoire est déjà engagé dans les transitions écologique, énergétique et comportementale. Celles-ci doivent se poursuivre afin de préserver la santé des habitants et des usagers du territoire, comme des générations futures. Pour cela, plusieurs marges de manœuvre sont identifiées :

> **Tout d'abord l'énergie**, avec le développement des énergies renouvelables, la rénovation du patrimoine bâti existant et la prescription d'exigences fortes sur celui à construire, la poursuite de l'objectif de neutralité carbone.

> **Mais, c'est aussi** le repositionnement de la logistique urbaine au sein du territoire, la valorisation des déchets et le développement de l'économie circulaire, la gestion innovante de l'eau, le renouvellement de la ville sur elle-même, ainsi que le renforcement de l'offre en transport en commun.

> Le territoire est confronté **à de nombreux risques et nuisances** qui sont liés à sa géographie et à son histoire, pouvant se traduire par des crises majeures, auxquelles les dérèglements climatiques viendront surajouter une survenue plus fréquente et plus violente d'une partie d'entre eux. Il convient d'y faire face en accompagnant les territoires les plus touchés par la mise en place de mesures correctrices, par l'amplification du principe de justice sociale et spatiale, par la construction d'un foncier durable.

> **L'ambition du territoire est aussi de construire la culture du risque, et d'encourager toutes les expérimentations** qui pourront concourir à améliorer le cadre de vie des habitants.

> **Enfin, bien qu'étant fortement urbanisé, le territoire est riche de la diversité des formes que prend la nature en ville en son sein.** Cette dernière est à pérenniser et à développer pour offrir de nouveaux supports à la biodiversité qu'elle accueille, pour lutter contre les îlots de chaleur, pour mettre en valeur et restaurer les éléments paysagers marqueurs de l'identité du territoire, pour préserver les terres agricoles et réfléchir aux circuits court d'alimentation en lien avec le MIN et la Cité de la gastronomie.

Toutes ces orientations concourent à positionner le territoire comme pilote sur la résilience afin de répondre aux enjeux auxquels il doit faire face.

➔ TERRITOIRE PILOTE DE LA RÉSILIENCE

Afin de ne pas rendre irréversible le basculement du système bioclimatique, il est essentiel de maintenir le réchauffement global mondial en dessous de +1,5°C. Au rythme des émissions actuelles, ce seuil pourrait être dépassé dès 2030. Aussi l'adaptation des territoires n'est plus une option. Par ailleurs, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre est d'ores-et-déjà exposé à un ensemble de risques (inondation, anciennes carrières, retrait-gonflement des argiles, risque industriel, pollution des sols, réseaux souterrains dont d'hydrocarbures...) et de nuisances (pollution de l'air, bruits) susceptibles de s'aggraver, en fréquence et en intensité, avec le changement climatique. De plus, la survenue d'une crise naturelle peut avoir pour répercussion d'engendrer une crise technologique. Le territoire doit donc développer sa résilience, c'est-à-dire sa capacité à anticiper les événements (issus du passé ou des occurrences à venir) afin de pouvoir y faire face, à retrouver un état de stabilité et à capitaliser sur ces expériences.

> Cette ambition requiert l'implication conjointe des institutions et de la population afin d'être capable de faire face collectivement et à l'échelle du territoire (services et communes) à la survenue d'une crise mais aussi de développer la culture du risque et des nuisances, ainsi que d'expérimenter d'autres méthodes pour reconstruire la ville sur elle-même.

5

➔ MOBILISATION POUR ASSURER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

L'eau constitue une ressource rare qui est encore trop pensée de façon segmentée : eau potable, gestion de l'eau de pluie et du ruissellement, assainissement, maintien de la biodiversité, îlot de fraîcheur. Afin de mieux appréhender son cycle global, cette ressource doit être pensée de façon systémique dans l'espace urbain.

> Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre s'engage dans une gestion prospective de la ressource en eau, à l'aide d'une diversité d'actions et en développant de nouvelles pratiques plus vertueuses.

➔ CO-CONSTRUCTION ET INNOVATION AVEC LES HABITANTS

Les communes du territoire Grand-Orly Seine Bièvre sont déjà actives sur ce domaine et mettent en œuvre la démocratie participative sur leur territoire par différents biais. À titre d'exemple, certaines communes ont mis en place un dispositif de budget participatif (dispositif où la municipalité consacre une partie de son budget à la réalisation de projets proposés et votés par les habitants de son territoire).

> À l'instar de ses communes membres, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre souhaite mettre en place des actions de concertation ou de co-construction dès que le sujet le permet.

ELABORATION ET SUIVI DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE (PCAET)

À travers son projet de territoire, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre a positionné son ambition de faire face à la fois à la réparation des risques et des nuisances auxquels il est confronté, ainsi qu'à l'atténuation et à l'adaptation aux dérèglements climatiques. Cette ambition est le fil rouge de la politique environnementale du territoire Grand-Orly Seine Bièvre afin de prendre part à la pérennisation de l'écosystème global terrestre tout en garantissant un seuil social minimal. Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est l'outil cadre réglementaire permettant de décliner de façon opérationnelle la stratégie en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et d'amélioration de la qualité de l'air.

Dans ce but, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre est engagé dans l'élaboration de son PCAET afin d'évaluer et de mettre en œuvre les orientations portant sur les thématiques suivantes :

- > **transition énergétique, notamment : sobriété, efficacité, énergies renouvelables et de récupération, précarité énergétique ;**
- > **neutralité carbone, notamment : énergie grise, consommation, mobilité, marchés publics, ressources locales ;**
- > **nuisances/vulnérabilité, notamment : bruit, qualité de l'air, pollution des sols, îlots de chaleur urbain, risque inondation, impacts sanitaires ;**
- > **nature en ville, notamment : agriculture, espaces verts, rafraîchissement urbain.**

6

MISE EN ŒUVRE D'UNE APPROCHE PARTENARIALE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Afin de mettre en œuvre son ambition de politique environnementale et de soutenir les acteurs économiques déjà engagés au sein de son territoire, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre s'est porté candidat au contrat de transition écologique (CTE) ouvert par l'Etat. Cette candidature a été retenue et porte sur les thématiques suivantes : énergies renouvelables et de récupération, mobilité durable et logistique. Afin d'assurer une vision transversale de cette transition et des différents dispositifs étatiques auxquels le territoire Grand-Orly Seine Bièvre prend part, une articulation est faite avec « Territoire d'industrie ».

- > **Les actions identifiées dans ce contrat sont portées par une diversité d'acteurs privés et institutionnels.**

RENFORCEMENT DE L'UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES À TRAVERS L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR

Afin de mettre en œuvre son ambition de politique environnementale, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre souhaite que l'utilisation des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) augmente au sein de son territoire. En effet, ces énergies respectueuses de l'environnement permettent à la fois une durabilité de la ressource et une maîtrise à terme du coût de l'énergie pour les consommateurs.

L'élaboration d'un schéma directeur est l'outil opérationnel retenu pour :

- > **améliorer la connaissance des différentes filières et des installations d'ENR&R ;**
- > **contribuer à l'animation inter-opérateurs des différents réseaux de chaleur ;**
- > **accompagner et encourager le développement d'outils de production d'ENR&R, du logement à l'opération d'aménagement.**

➔ AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

Afin de mettre en œuvre son ambition de politique environnementale, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre souhaite améliorer la performance énergétique du bâti de son territoire à la fois dans un objectif de transition énergétique reposant sur les principes d'efficacité, de sobriété et de développement des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R), ainsi que dans un objectif de réduction des coûts pour les consommateurs et de lutte contre la précarité énergétique.

> Cet objectif vise tous les types de bâti qu'il soit ancien ou neuf, qu'il soit privé ou public.

➔ DÉFINITION D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

Le territoire est historiquement porteur de la fonction logistique au sein de la zone dense francilienne. Au regard de son ambition de politique environnementale, de son ambition de mutation urbaine et de l'évolution des habitudes de consommation, il n'est plus acceptable pour le territoire d'accueillir cette activité sans prendre en compte ses impacts sur la ville et ses habitants. La logistique doit être pensée dans l'ensemble de sa chaîne de développement et à l'échelle de l'ensemble de cette zone dense.

> Aussi, le territoire porte une exigence de durabilité à la fois sur l'aspect environnemental, avec le développement des potentiels alternatifs à la route (fleuve, fer) ; sur l'aspect urbain, avec une nécessité d'intégration au tissu dense et habité (logistique du dernier kilomètre) ; sur l'aspect sociétal, avec l'accès à ces emplois par la population du territoire, et sur l'aspect métropolitain, avec la répartition de cette filière sur l'ensemble de la zone dense.

➔ MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DÉCHETS

L'ambition de politique environnementale du territoire s'appuie sur les objectifs de sobriété et d'efficacité. Tout comme l'énergie, la consommation d'aliments et de biens fait partie du quotidien et est également concernée. Éviter de produire les déchets par la prévention et le réemploi est le premier objectif à atteindre afin de respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets, socle de base de la réglementation relative à leur gestion. L'objectif de réduction concerne tous les déchets des ménages y compris les encombrants et les déchets apportés en déchèteries, ainsi que les déchets dits « assimilés » des commerçants et entreprises collectés par le service de la collectivité. L'expérience prouve que les actions de prévention des déchets ne peuvent efficacement porter leurs effets que si les acteurs locaux se les approprient pour les décliner dans les territoires.

> Dans ce cadre, le rôle de planification et de programmation des collectivités territoriales est essentiel. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) du territoire Grand-Orly Seine Bièvre qui s'étend sur la période 2019-2025 y prend toute sa part.

PROMOTION D'UNE ÉCONOMIE INCLUSIVE, NON DÉLOCALISABLE ET SOLIDAIRE

Afin de mettre en œuvre la politique environnementale du territoire, qui se retrouve de façon transversale à l'échelle du projet de territoire - assurer la pérennisation de l'écosystème global terrestre tout en garantissant un seuil social minimal - le développement économique social et solidaire, et l'économie circulaire en sont des leviers.

Ils ont pour objectifs de :

- > **favoriser la création d'emplois non délocalisables à travers l'accompagnement et le soutien à la création d'activités socialement innovantes et durables, répondant aux besoins du territoire ;**
- > **contribuer à l'attractivité du territoire en renforçant les dynamiques de coopérations économiques inclusives, solidaires et durables ;**
- > **promouvoir une économie inclusive, participative et citoyenne au service du développement des individus et du territoire.**

MISE EN ŒUVRE D'UNE COMMANDE PUBLIQUE SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPAPSER)

Afin de mettre en œuvre son ambition de politique environnementale, qui se retrouve de façon transversale à l'échelle du projet de territoire - assurer la pérennisation de l'écosystème global terrestre tout en garantissant un seuil social minimal - le territoire Grand-Orly Seine Bièvre souhaite se positionner en collectivité exemplaire dans le déploiement des politiques publiques qu'il assure, ainsi que moteur pour les autres acteurs du territoire. La puissance publique doit tendre à l'exemplarité dans la conduite de ses missions tant sur le volet social qu'environnemental, chaque agent ayant un rôle à jouer au quotidien pour faire face à ces enjeux. La commande publique du territoire Grand-Orly Seine Bièvre est un des leviers immédiatement à sa disposition pour la mise en œuvre quotidienne de cette ambition.

- > **Aussi, l'adoption volontaire d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables (SPAPSER) est l'outil opérationnel retenu et permettra de traiter des achats allant des fluides (électricité, carburant, etc.), aux consommables ou aux prestations d'entretien.**

➔ PRISE EN COMPTE DU FACTEUR CARBONE DANS LES PROJETS

Afin de mettre en œuvre son ambition de politique environnementale, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre souhaite réduire son impact sur l'écosystème global terrestre tout en garantissant un seuil social minimal. Au rythme des émissions de gaz à effets de serre actuel, le seuil de basculement irréversible pourrait être dépassé dès 2030. Aussi, la réduction des émissions comme l'adaptation des territoires n'est plus une option. Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est l'outil cadre réglementaire permettant de décliner de façon opérationnelle la stratégie en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et d'amélioration de la qualité de l'air.

> Dans ce but, le territoire vise la neutralité carbone, à travers notamment : l'énergie grise, la consommation, la mobilité, les marchés publics, qui apparaissent comme des leviers majeurs.

➔ ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE NATURE EN VILLE

L'adaptation au changement climatique, dans le cadre d'un réchauffement global d'au minimum 1,5°C et pouvant intervenir dès 2030, rend nécessaire le recours aux solutions fondées sur la nature pour adapter nos espaces urbains denses et contraints.

> En effet, la nature en ville permet à la fois d'offrir des espaces verts de récréation et de respiration aux habitants, d'être un des outils de désimperméabilisation des sols et de rafraîchissement urbain, et d'être support de l'agriculture urbaine.

➔ RENFORCEMENT DE L'ARMATURE DES ESPACES VERTS DU TERRITOIRE

À travers l'exigence 1, le territoire a positionné son ambition de faire face à la fois à la réparation des risques et des nuisances auxquels il est confronté, ainsi qu'à l'atténuation et à l'adaptation aux dérèglements climatiques. Cette ambition est le fil rouge de la politique environnementale du territoire Grand-Orly Seine Bièvre qui se retrouve de façon transversale à l'échelle du projet de territoire : assurer la pérennisation de l'écosystème global terrestre tout en garantissant un seuil social minimal.

> Afin de mettre en œuvre cette ambition, la nature en ville et notamment la création de nouveaux espaces verts est essentielle. Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre accompagne les communes dans ce développement, participant ainsi à la lutte contre l'érosion de la biodiversité, l'adaptation de la ville au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie des habitants.



GARANTIR

la ville et
la qualité de vie
pour tous

GARANTIR la ville et la qualité de vie pour tous

Notre deuxième exigence est de garantir la ville et la qualité de vie pour tous. Le territoire accueille une population et des emplois diversifiés qui font respectivement sa richesse et son attractivité. Pour autant, la réalité du marché économique fait qu'il est aujourd'hui devenu difficile pour une partie des habitants et des entreprises d'y rester.

> **Aussi, il convient de mobiliser les acteurs et les outils dédiés pour lutter contre la spéculation foncière** afin d'offrir un parcours résidentiel complet pour l'immobilier d'habitat comme d'activités.

> **Favoriser la mixité est nécessaire** à la fois au niveau social et économique, tout comme interroger la densité projetée dans les projets urbains au regard des besoins en logements et en emplois en fonction des grands équilibres urbains du territoire.

> **Plus spécifiquement sur le développement économique, il s'agit :**

- d'ancrer ces activités au sein du territoire en lien avec les filières, les grands donneurs d'ordre ou les objets spécifiques qu'il accueille ;
- de faire l'adéquation entre les emplois du territoire et le niveau de 3/5 qualification des habitants ;
- d'anticiper les emplois de demain afin de mettre en place les formations adéquates ;
- de tirer parti des chantiers en cours et à venir au profit de l'insertion ;
- d'appuyer la dynamique autour de l'économie sociale et solidaire.

> **Le territoire a pris le parti du renouveau de la ville sur elle-même** afin de ne pas réduire les espaces de nature en ville tout en permettant à chacun de trouver l'espace nécessaire pour se loger, travailler, se récréer. Pour mettre en œuvre cette ambition, il convient d'éviter que cette mutation produise des villes à deux vitesses en opposant nouveaux et anciens quartiers.

Cela passe notamment par :

- un accompagnement des quartiers les plus en difficultés à travers des contrats de ville ambitieux ;
- la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ;
- la défense de l'accès aux droits ;
- le maintien de l'offre de services publics culturels, sportifs, scolaires ou encore de santé.

Enfin, cette ambition permet de renforcer le sentiment d'appartenance locale et de fierté des habitants quand ce renouveau de la ville sur elle-même participe à la mise en valeur du patrimoine du territoire.

Toutes ces orientations ont pour objectif de permettre à tous ceux qui le souhaitent de projeter leur parcours de vie au sein du territoire.

➔ D'UN FONCIER CONTRAINT À UN FONCIER DURABLE

Une grande partie de l'occupation du foncier du territoire Grand-Orly Seine Bièvre est l'héritage du passé, notamment pour ce qui concerne l'implantation de grands services ressources de la métropole. Cette organisation de l'espace a, d'une part, privé la ville de grands secteurs lui permettant de se renouveler et, d'autre part, produit des nuisances pour les habitants riverains. En parallèle, ces espaces, pour beaucoup monofonctionnels, évoluent afin de mieux répondre à l'ambition de la ville de demain. Néanmoins, le coût lié au recyclage du foncier et à la dépollution peuvent compromettre la réalisation de cette ambition. Enfin, le territoire subit les pressions foncières et spéculations immobilières de la zone dense francilienne qui entraînent un renchérissement des prix, entravant le parcours résidentiel des habitants du territoire. Ces derniers peuvent alors être amenés à se tourner vers la grande couronne alimentant ainsi l'étalement urbain et l'artificialisation des sols franciliens.

> **Une stratégie foncière doit alors être élaborée afin de se doter d'une vision partagée des outils existants et nécessaires pour porter l'ambition d'un plus juste équilibre territorial entre les contraintes produites et les richesses générées, passant ainsi d'un foncier contraint à un foncier durable.**

➔ ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Les quatre exigences du projet de territoire, adoptées par le Conseil territorial en décembre 2018, constituent le socle des orientations d'un futur plan local d'urbanisme élaboré à l'échelle intercommunale (PLUi).

> **L'élaboration de ce dernier sera un des leviers de la réalisation de ces exigences : résilience, amélioration énergétique, nature en ville, foncier durable, ressource en eau, mobilité durable, implantation d'entreprises notamment, sont autant de thématiques pouvant en bénéficier.**

➔ MISE EN ŒUVRE D'UNE APPROCHE PARTENARIALE POUR L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Afin de mettre en œuvre l'ambition d'assurer des logements abordables et un parcours résidentiel le plus ouvert possible, l'accès au logement et la mixité sociale sont des problématiques qui mobilisent une multiplicité d'acteurs. Ces derniers sont engagés dans plusieurs démarches et dispositifs ayant des échelles d'interventions différentes.

> **Une vision intercommunale peut être nécessaire sur certains de ces sujets afin d'en renforcer les impacts au bénéfice des habitants.**

➔ DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL D'ENCADREMENT DES LOYERS DU PARC PRIVÉ

La loi Elan (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 23 novembre 2018, ouvre la possibilité de mettre en œuvre un dispositif expérimental d'encadrement des loyers du secteur privé sur un périmètre défini par les collectivités, au regard de certains critères. Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre et ses communes membres souhaitent se saisir de ce dispositif afin de lutter contre l'apparition, le maintien ou le développement des loyers excessifs dans des secteurs déjà tendus du point de vue de l'immobilier.

➤ **Il s'agit de maintenir et de favoriser la mixité sociale au sein du territoire pour permettre à chaque habitant de trouver un logement répondant à ses besoins.**

➔ LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET SOUTIEN À L'HABITAT PRIVÉ DÉGRADÉ

Malgré la dynamique de construction dans le cadre de la mutation urbaine en cours, le parc de logements du territoire reste ancien. Une partie de ces logements est aujourd'hui confrontée à plusieurs dynamiques qui peuvent conduire à de l'habitat indigne et/ou dégradé (usure structurelle, nuisances, situation socio-économique difficile d'une partie de la population du territoire, jusqu'à l'exploitation de ces situations par les marchands de sommeil).

A travers cette action, il s'agit de :

- **mieux connaître et localiser l'habitat indigne, dégradé et fragile ;**
- **mieux articuler les différentes interventions sur l'habitat indigne (dispositif d'amélioration de l'habitat, pouvoirs de police, etc.) ;**
- **développer une culture territoriale commune de la lutte contre l'habitat indigne et du soutien à l'habitat privé dégradé.**

➔ IDENTIFICATION DES POTENTIELS EN MATIÈRE DE FORMES D'IMMOBILIERS INNOVANTS RÉPONDANT À L'ÉVOLUTION DES BESOINS

Afin de mettre en œuvre l'ambition de pouvoir répondre au sein du territoire à l'ensemble des besoins immobiliers de la population, une réflexion est à mener sur les formes d'immobiliers innovants. Elle portera à la fois sur le patrimoine déjà bâti, en favorisant les reconversions, mais aussi sur le patrimoine à construire en encourageant le développement d'expérimentations de nouvelles formes d'habitat.

➤ **Enfin, elle portera également sur l'accès à ces logements autour d'une offre d'accession abordable pour les ménages du territoire.**

RÉPONSE AUX BESOINS DE LOGEMENT DES SALARIÉS DU TERRITOIRE

Le territoire souhaite mettre en œuvre un développement en phase avec les besoins des actifs et des habitants. Cette action est à la croisée de plusieurs de ses ambitions :

- > garantir une offre de logements abordables permettant à chacun de réaliser son parcours résidentiel au sein du territoire ;
- > permettre l'implantation d'entreprises au bénéfice des habitants ;
- > réduire l'empreinte écologique des déplacements domicile-travail.

MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS POUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'INSERTION DES HABITANTS

Le développement du territoire doit bénéficier à ses habitants. Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre entend se saisir de l'opportunité des projets de développement économique, des opportunités d'insertion issues des grands projets comme le Grand Paris Express, ainsi que de la diversité du tissu existant.

L'atteinte de l'objectif de renforcer l'offre d'emploi, la formation et l'insertion au sein du territoire, passe par :

- > favoriser les retombées locales du développement économique du territoire, ainsi que des grands projets, en particulier du Grand Paris Express ;
- > accompagner le rapprochement offre/demande d'emploi ;
- > donner à voir le potentiel d'emplois d'aujourd'hui et de demain et contribuer à l'adaptation des compétences aux emplois futurs (démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - territoriale GPEC-T) ;
- > soutenir et agir en faveur du public éloigné de l'emploi ;
- > développer les achats socialement responsables par une meilleure connaissance des possibilités de mise en œuvre des clauses sociales et de l'offre de service des structures d'insertion par l'activité économique (notamment structures de l'insertion par l'activité économique - SIAE, Entreprises d'insertion, associations d'insertion) ;
- > promouvoir l'emploi dans la commande publique et diversifier les activités d'insertion proposées dans le cadre des marchés publics intégrant des clauses sociales.

MOBILISATION POUR L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE

Afin de maintenir et de développer l'offre d'emploi au sein du territoire et conforter son positionnement économique, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre assure un accompagnement personnalisé et des conseils aux entreprises souhaitant s'implanter, se relocaliser ou se développer au sein du territoire (228 demandes de locaux traitées en 2018).

Ainsi, il propose :

- > **une offre de services et un accompagnement renforcé et coordonné, avec les partenaires, à destination des porteurs de projets et dirigeants ;**
- > **une offre de locaux et de terrains adaptée aux besoins des entreprises de toutes tailles, notamment productives, innovantes ou à vocation sociale ;**
- > **un accompagnement au développement des entreprises sur le territoire et la relocalisation de celles impactées par les opérations d'aménagement ;**
- > **un accompagnement à la commercialisation des produits immobiliers ;**
- > **des actions de marketing territorial sur l'attractivité du territoire à l'international, avec ses partenaires (Paris Région Entreprises, Choose Paris Region, Business France, etc.).**

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ ET COORDONNÉ DES ENTREPRISES AVEC LES PARTENAIRES

Afin de maintenir et de développer l'offre d'emploi au sein du territoire, il est nécessaire de répondre aux besoins et de développement des entreprises présentes au sein de ce dernier. Il s'agit également d'offrir des services et un accompagnement renforcé et coordonné, avec les partenaires, à destination des porteurs de projets et dirigeants.

PRODUCTION D'UN RENOUVELLEMENT URBAIN DE QUALITÉ

Afin de permettre à tous de se projeter au sein du territoire et d'y développer son parcours de vie, l'objectif est de permettre un développement harmonieux du territoire en luttant contre la relégation de quartiers et en améliorant les conditions de vie de ses habitants.

PRÉSERVATION DE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Afin de mettre en œuvre l'ambition de garantir la ville et la qualité de vie pour tous, une attention particulière doit être portée à la cohésion territoriale et sociale. La politique de la ville s'inscrit dans cette dynamique car elle vise à réduire les inégalités entre certains quartiers et le reste de la métropole, que ce soit du point de vue social, économique ou urbain.

RENFORCEMENT DES SOLIDARITÉS ET DU VIVRE-ENSEMBLE PAR LA LUTTE CONTRE LES « CLIVAGES SOCIÉTAUX »

Il s'agit de se mobiliser pour la réduction des inégalités et de promouvoir la mixité sociale. Le socle de services publics est le premier outil à disposition des collectivités pour atteindre cet objectif. L'ambition de défense de ces derniers que porte le territoire passe par leur accès en réduisant les obstacles auxquels une partie de la population reste aujourd'hui confrontée. Ces obstacles peuvent être de différentes natures.

Alors que l'échelon communal assure plus que jamais son rôle de proximité auprès des habitants, le territoire s'engage pour réduire les obstacles :

> la maîtrise de la pratique linguistique est le premier obstacle pour une partie de la population du territoire mettant en péril l'accès au logement, à l'emploi, aux droits ;

> la présence d'agences ou antennes territorialisées se raréfie, rendant difficile l'accès aux droits ;

> la maîtrise de l'outil numérique reste inégale engendrant un nouveau risque d'exclusion alors que la dématérialisation des services publics est demandée par l'Etat.

L'échelon local s'engage pour renforcer l'accès aux droits pour tous par la coordination de réseaux et l'élaboration de politiques de proximité, en accompagnement des différents publics.

Le développement de partenariats pérennes contribue à la mise en œuvre d'une stratégie intercommunale pour concourir au mieux vivre-ensemble.

DYNAMISATION COMMERCIALE ET ANIMATION DES POLARITÉS URBAINES

Alors que les habitants consomment de plus en plus via Internet, le maintien de polarités urbaines de qualité est un enjeu pour les communes du territoire. Cet enjeu regroupe à la fois la pérennité et la diversité des activités commerciales de proximité mais aussi l'animation, la rencontre, le partage et la qualité de vie au sein de ces polarités.

Au-delà de l'armature existante, le lien avec les nouvelles polarités à venir dans le cadre d'un projet urbain ou de l'arrivée de nouvelles gares est à travailler en complémentarité afin d'éviter une situation de mise en concurrence des différents espaces.

Par ailleurs, l'appétence des habitants pour des espaces permettant la multiplicité des usages interroge l'offre des tiers lieux dans cette armature, ainsi que le devenir des centres commerciaux.

ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi)

L'objectif principal du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) est de lutter contre les pollutions visuelles des publicités, enseignes et pré-enseignes qui peuvent dégrader les paysages urbains, tout en assurant l'attractivité économique du territoire.

À ce titre le RLPi du territoire Grand-Orly Seine Bièvre se déclinera autour de cinq grandes orientations structurées autour de quatre enjeux transversaux que sont la préservation du patrimoine urbain, architectural et naturel, la préservation du cadre de vie, l'attractivité économique et l'encadrement des nouveaux dispositifs d'affichages et de publicité :

> réfléchir à un traitement cohérent et uniforme des axes structurants, « vitrines » du territoire et « porte d'entrée » de ce dernier, y compris les gares, les voies ferrées et l'aéroport, en ciblant la valorisation paysagère des points stratégiques (entrées de ville, carrefours et ronds-points, places) ;

> réduire la pollution visuelle de l'affichage extérieur dans les espaces naturels et paysagers patrimoniaux (bords de Seine, parcs, etc.) et les espaces commerciaux, et uniformiser les plages horaires d'extinction nocturne en fonction des supports et des secteurs stratégiques ;

> valoriser les paysages naturels et urbains et les secteurs patrimoniaux ;

> conforter l'attractivité économique et commerciale du territoire en garantissant la visibilité des acteurs économiques locaux tout en valorisant les commerces de proximité et organisant l'affichage et l'enseigne en zone d'activités ;

> contrôler le développement des nouvelles formes d'affichage : affichage numérique, micro-affichage sur mobilier urbain, adhésifs sur vitrines, etc.



ANTICIPER

les évolutions
de vi(ll)e

ANTICIPER les évolutions de vi(II)e

Notre troisième exigence est d'anticiper les évolutions de vie, les évolutions de ville. Le territoire est en effet concerné par de nombreuses mutations qui influent notamment sur la façon de s'y déplacer, sur les attentes de services publics, sur la mixité urbaine. De nombreux projets de transport en commun sont engagés au sein du territoire. Ces derniers doivent se réaliser dans les meilleurs calendriers possibles afin d'améliorer la mobilité des habitants et des usagers.

> **Au-delà de ces lignes de transports en commun déjà identifiées, le territoire porte également de nombreux autres projets complémentaires.** Mais seules, ces nouvelles lignes ne suffisent pas. Il est nécessaire que le rabattement tous modes soient satisfaisants afin que les habitants n'ayant pas un accès direct aux lignes structurantes en bénéficient. Le rabattement inclut la marche à pied, le vélo et les bus qui constituent à eux trois, la maille la plus fine de la mobilité des habitants.

> **En parallèle, il convient de s'interroger sur la place de la voiture au sein de l'espace public,** car si elle n'a pas vocation à disparaître, le partage de l'espace public avec les autres modes implique qu'elle ne peut pas non plus être la seule solution de mobilité.

> **L'arrivée de ces nouvelles lignes de transports en commun favorisent la constitution de nouveaux quartiers au sein de nos villes.** Il faut être vigilant à ce qu'ils s'insèrent bien dans le tissu urbain déjà présent, qu'ils soient le support de la mixité urbaine au profit de tous et non pas des plus privilégiés. La question de la gestion des temps de chantier se pose afin d'accompagner au mieux cette mutation.

> **Le territoire se modifie pour accueillir de nouveaux usages et services répondant à un fait de société.** Les comportements évoluent vers plus d'hybridation questionnant les aménagements et les aménités urbains, mais aussi les équipements et la façon de délivrer le service public.

- Aussi, les pratiques dites libres doivent pouvoir trouver leur place dans l'espace public en complément des équipements et du soutien au milieu associatif.
- L'offre commerciale doit pouvoir trouver les lieux pour s'adapter entre proximité et e-commerce.
- Les tiers-lieux, espaces de travail ouverts et partagés également.
- La place du numérique dans la vie quotidienne ne fait que se renforcer.
- La collecte massive de données est une opportunité dont le territoire doit poursuivre de se saisir pour structurer l'offre de services de demain.

Mais, il n'est pas le seul et la question du recueil, du 4/5 traitement et de l'exploitation des méta données dans le respect des libertés publiques et individuelles doit être appréhendée. Alors que de plus en plus de service sont rendus via l'outil numérique, l'inclusion numérique est plus que jamais nécessaire : inclusion spatiale, par le développement des réseaux, mais aussi sociale, par l'accompagnement vers l'autonomisation de la population face à cet outil pour renforcer son employabilité.

L'ensemble de ces orientations concourent à transformer la ville pour répondre aux nouveaux besoins des habitants et des usagers, car cette transformation doit rester à leur service.

PROMOTION D'UN MEILLEUR ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS

Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre est caractérisé par l'implantation de nombreux équipements de santé d'envergure. Pour autant, leur lien avec l'offre de santé du territoire est à renforcer. Par ailleurs, cette offre de santé de proximité doit également faire face à la raréfaction de certaines spécialités. Enfin, le besoin des habitants augmente, en lien avec le développement urbain en cours. De fait, l'accès à la santé est de plus en plus compliqué pour la population quel que soit sa catégorie sociale ou sa situation géographique. De plus, le territoire est confronté à de nombreuses sources de nuisances qui peuvent impacter la santé des habitants.

> Aussi, faire du territoire Grand-Orly Seine Bièvre un terrain d'expérimentations ainsi qu'une vitrine de l'innovation dans le domaine de la santé, du bien-être et de l'autonomie apparaît comme une priorité.

MOBILISATION POUR RENFORCER LE MAILLAGE EN TRANSPORTS EN COMMUN

Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre bénéficie déjà d'un réseau de transports en commun (bus, tramway, métro, RER). De nombreux projets structurants sont également engagés et viendront compléter ce maillage. Néanmoins, le réseau existant ainsi que les projets sont encore inégalement répartis et la desserte de certains secteurs et quartiers est encore insatisfaisante.

Il s'agit donc de mobiliser les acteurs publics et privés pour mieux organiser le maillage du territoire en transports en commun pour faciliter l'accès aux grands pôles générateurs de déplacements (par exemple : emploi, santé, enseignement, commerces, culture, administration), et notamment de :

- > accompagner les projets urbains portés par les villes en développant de nouvelles liaisons ;**
- > favoriser les correspondances avec les lignes de transports en commun existantes et à venir ;**
- > diminuer les temps de parcours ;**
- > apaiser la circulation afin de garantir la sécurité de tous les usagers de la route ;**
- > renforcer les liaisons territoriales ;**
- > améliorer le partage de l'espace public ;**
- > offrir une solution alternative aux déplacements motorisés thermiques notamment pour les territoires inscrits dans le périmètre de la zone de faible émission métropolitaine ;**
- > améliorer l'offre de desserte ;**
- > améliorer les conditions de circulation des bus sans dégrader les conditions de circulations des autres modes de véhicules motorisés ;**
- > faciliter l'accessibilité de tous par l'utilisation de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite ;**
- > organiser le rabattement vers les pôles de mobilités, notamment les gares du Grand Paris Express.**

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DE LA MOBILITÉ ACTIVE PAR L'ÉLABORATION D'UN PLAN VÉLO INTERCOMMUNAL

L'enjeu que constituent l'urgence climatique et la transition énergétique oblige à réfléchir les mobilités autrement. Dans ce contexte, les modes actifs que sont la marche et le vélo sont des modes de déplacements idéaux pour les distances de moins de 5 km, soit les déplacements de proximité. D'autre part, le vélo n'est pas exclusif, il est ainsi complémentaire des autres modes. Pourtant, la pratique du vélo sur le territoire reste encore marginale, alors qu'une grande partie des déplacements de ses habitants se font en son sein et de façon quotidienne; le premier motif de déplacement étant d'aller travailler et étudier. L'élaboration du plan vélo intercommunal sera l'occasion d'imaginer une autre manière de se déplacer de façon durable et active dans la ville de demain. Il s'agit de développer un système vélo global dans une logique de maille, qui aille au-delà des simples aménagements cyclables, pour intégrer toutes les composantes possibles et offrir une solution pertinente à toutes les étapes d'utilisation de la signalétique au stationnement en passant par la réparation.

Plus précisément, il s'agit de :

- > **apporter une vision globale sur les mobilités « vélo » pour permettre une mise en cohérence des politiques liées à cet enjeu, à l'échelle du territoire Grand-Orly Seine Bièvre, des communes et des autres collectivités partenaires ;**
- > **mettre en place un système de transport « vélo » global, efficient et durable à l'échelle du territoire afin de développer les mobilités vélo : dimension infrastructure, dimension comportement, dimensions innovation numérique ;**
- > **appréhender les pratiques des différents types d'usagers, notamment : femmes, jeunes ;**
- > **participer à l'apaisement de l'espace public et de la voirie ;**
- > **développer l'inter-modalité et la multi-modalité notamment en lien avec l'arrivée des nouveaux modes de transports sur le territoire ;**
- > **participer à la transition énergétique du territoire et œuvrer pour la qualité de l'air et la santé ;**
- > **valoriser la filière économique (réparation, tourisme...) liée aux mobilités « vélos ».**

➔ ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS DE L'EPT VERS D'AUTRES PRATIQUES DE DÉPLACEMENT PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MOBILITÉ

L'installation du siège du territoire Grand-Orly Seine Bièvre fin 2018 à Orly a été l'opportunité pour celui-ci de chercher à améliorer sa politique de mobilité durable. Les impacts de ce changement sur la mobilité des agents se sont faits sentir à différents niveaux, notamment : la réorganisation des temps de travail, la réorganisation des contraintes personnelles et familiales, d'éventuels surcoûts pour l'administration comme pour les agents, un traitement de l'accessibilité du nouveau site et des antennes territoriales qui vont perdurer, une adaptation des places de parking. Le plan de mobilité du territoire Grand-Orly Seine Bièvre est une démarche visant à définir et mettre en œuvre des actions afin d'optimiser les déplacements liés à l'activité du territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Il permet de réduire les besoins en déplacements, de favoriser l'usage des modes de transport moins consommateurs d'énergie ou moins émetteurs de polluants, de réduire les risques d'accidents de la route liés aux trajets professionnels et plus généralement d'améliorer la qualité de vie liée au travail.

Il s'appuie sur trois grands principes :

- > **optimiser les déplacements, en ayant une vision claire des natures de trajets générés par la structure (salariés, visiteurs, fournisseurs) et en favorisant les solutions alternatives à la voiture ;**
- > **réduire les déplacements des salariés, en leur proposant des solutions qui ne les obligent pas à faire de longs trajets pour se rendre à leur travail ou leurs différentes réunions ;**
- > **proposer des solutions innovantes, incitatives et financières.**

➔ ENGAGEMENT D'UNE DÉMARCHE PROSPECTIVE SUR LA VOIRIE POUR SON INTÉGRATION DANS UN CONTEXTE URBAIN EN MUTATION

Le réseau de voirie francilien est composé de voies de nature très différentes : des autoroutes, des routes départementales pouvant être des routes à grande circulation, des boulevards, des avenues et des rues. Gérer et entretenir la voirie constituent des enjeux considérables afin de pérenniser et sécuriser un patrimoine souvent considéré comme invisible mais pourtant primordial pour assurer toutes les fonctions de la ville, la sécurité des usagers ainsi que les liaisons territoriales et le maillage entre les quartiers. Certains axes sont supports de transit national (poids lourds et véhicules légers) générant des contraintes sur le tissu urbain environnant. Des démarches engagées par les acteurs de la métropole permettent déjà de concevoir ces infrastructures de façon différente et innovante afin qu'elles soient les supports de nouvelles formes de mobilité, à l'instar de l'initiative « Route du futur » du Forum métropolitain.

- > **L'objectif est la requalification de ces axes majeurs en boulevards urbains permettant d'assurer un meilleur partage entre les différents types d'usagers, de travailler les ambiances urbaines par la qualité des aménagements, la modernisation de l'éclairage public, les plantations d'alignement, de prendre en compte les enjeux de transitions énergétiques et écologiques. Un travail devra être mené conjointement pour réfléchir aux nouvelles formes de logistique urbaine durable s'inscrivant au mieux dans ce nouveau maillage urbain.**

RÉFLEXION POUR UN DIAGNOSTIC D'OUVRAGE D'ART POUR UNE GESTION DURABLE

Afin de mettre en oeuvre l'ambition d'améliorer la mobilité des usagers et habitants du territoire, et de garantir au mieux leur sécurité sur les ouvrages d'art du territoire, une attention particulière sur les infrastructures existantes est nécessaire. Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre est gestionnaire d'ouvrages d'art sur son territoire.

> Pour développer l'action publique la plus efficiente, un travail de programmation est nécessaire.

RÉFLEXION POUR UN ÉCLAIRAGE ET UNE SIGNALISATION LUMINEUSE PUBLICS PLUS AGRÉABLES ET DURABLES

Pour répondre à l'urgence et au réchauffement climatique, la réduction de la consommation énergétique et des fluides en général devient une priorité. Dans ce cadre, tous les vecteurs sont bons pour améliorer la performance environnementale, sociale et économique, notamment les sujets de l'éclairage public, et de la signalisation lumineuse.

> Des solutions innovantes et en cohérence avec les transformations urbaines et l'évolution nécessaire des mobilités et des usages doivent être testées et le cas échéant mises en oeuvre. Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre en tant que gestionnaire d'infrastructures doit porter une vision prospective sur la gestion de ces équipements en tenant compte des attentes, en garantissant des consommations économes et de qualité, en identifiant des solutions techniques adaptées et le cas échéant en engageant des démarches de mutualisation.

RÉFLEXION POUR UN MOBILIER URBAIN DURABLE

Le mobilier urbain est un outil essentiel de l'aménagement. Il doit s'adapter aux évolutions de la ville : nouvelles mobilités, nouveaux usages, nouvelles normes. Il doit aussi répondre aux nouvelles préoccupations des acteurs publics en matière d'environnement (notamment choix des matériaux, prise en compte du cycle de vie du produit, bilan carbone) et de maîtrise des coûts (solidité, coûts de maintenance, durée de vie des équipements). Enfin, il doit être réalisé et mis en place dans un objectif de cohérence pour une gestion plus efficace.

PROMOTION DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DU JEU POUR TOUS PAR L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR

Le projet culturel du territoire s'articule autour de deux axes prioritaires : structurer l'activité culturelle du territoire, valoriser, diversifier et améliorer l'offre existante, et développer les modalités d'accès à la culture pour tous les publics. Ces deux axes se déclinent en objectifs stratégiques : mettre en réseau les acteurs du territoire, améliorer le maillage territorial de l'offre culturelle, permettre la pratique artistique sur l'ensemble du territoire, organiser la rencontre des publics avec la culture.

Dans ce cadre, deux réflexions doivent être engagées pour permettre un meilleur accès à la lecture publique et à la pratique ludique pour tous :

> définir des orientations et un plan d'actions pour la mise en réseau et le développement de l'offre de services des douze médiathèques et trois ludothèques du territoire Grand-Orly Seine Bièvre ;

> faire des médiathèques et des ludothèques des lieux utiles à la population du territoire et ainsi contribuer, par un service de proximité, au parcours de chaque personne dans les domaines de la culture, des loisirs, du jeu, de l'information, de la formation et de la vie quotidienne et citoyenne.

DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE VIA L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR

Afin d'accompagner le développement des pratiques artistiques et de répondre aux besoins exprimés par la population, un dispositif d'évaluation de la politique publique de l'enseignement artistique est engagé, dans la perspective du renouvellement des projets d'établissements entre 2020 et 2021 et l'ambition de développer un projet de réseau des conservatoires du territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Dans ce cadre, le réseau des conservatoires se constitue progressivement depuis 2016.

➔ DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION SCOLAIRE VIA L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR

Sur l'ensemble du territoire, quatre équipements proposent des activités d'apprentissage de la natation dispensées par les agents territoriaux (centre aquatique d'Athis-Mons, piscines de Juvisy-sur-Orge, Viry-Châtillon et Villeneuve-Saint-Georges). L'apprentissage de la natation sur les équipements se fait grâce aux associations et à l'activité natation scolaire.

➤ **L'objectif de la réflexion engagée par le territoire Grand-Orly Seine Bièvre est d'optimiser l'apprentissage de la natation scolaire en favorisant pour le plus grand nombre la possibilité d'obtenir l'attestation scolaire « savoir nager » (ASSN).**

➔ ADAPTATION AUX NOUVELLES PRATIQUES DANS LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

La raréfaction des ressources publiques, la montée des enjeux environnementaux et l'évolution des pratiques appellent des mutations fortes dans la gestion et/ou la programmation des équipements publics, pour répondre au mieux aux besoins, et à l'augmentation du nombre d'habitants. Ces changements doivent être conduits en tenant compte de la place des usagers et en les faisant participer aux réflexions qui permettront ainsi une diversification des publics, des modes nouveaux d'actions et services proposés, la reconnaissance et la valorisation des individus.

➔ RÉFLEXION PROSPECTIVE SUR L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET DES USAGES DANS L'ESPACE PUBLIC

Les espaces publics sont aujourd'hui supports d'une multiplicité d'usages pour lesquels ils n'ont pas toujours été calibrés et tendant de plus en plus à un usage unique de circulation : circulation générale, transports en commun en site propre, vélos, piétons, poussettes, trottinettes, au détriment d'espace de respiration et de rencontre.

Une démarche prospective permettrait d'intégrer les évolutions des usages, les attentes des différents usagers et leur place dans l'espace public (notamment des femmes, jeunes, personnes âgées), l'intégration de l'espace public dans le contexte urbain en mutation, dans une logique de transition écologique et énergétique.

Elle intégrera une approche de la diversité des espaces publics et de leurs usages (notamment : environnement, mixité sociale, nouvelles technologies) ainsi que les besoins actuels des publics divers présents à des rythmes de vie différents dans les espaces publics du territoire.

➤ **Elle proposera des actions et des orientations à mettre en place dans l'aménagement des espaces publics pour répondre aux besoins et aux enjeux identifiés.**

AMÉLIORATION DE LA DIFFUSION ET VALORISATION DE DONNÉES DANS UN OBJECTIF D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Sous l'influence du mouvement de l'ouverture des données (open data) et de la capacité des outils numériques à traiter des données en volume (big data), le cadre réglementaire national évolue et pousse à plus de transparence de la vie publique et au développement économique basé sur la libération des données publiques.

> Dans ce cadre, il est nécessaire de produire, diffuser et valoriser dans l'intérêt général des données actualisées, fiables, normalisées, compatibles avec le règlement général sur la protection des données (RGPD). Un dispositif de gouvernance doit permettre de fixer les règles et les rôles/responsabilités des différents acteurs concernés.

DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE, FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ ET D'INCLUSION

La couverture en très haut débit est un facteur essentiel d'inclusion pour les populations. En effet, au-delà des grandes campagnes nationales de dématérialisation (disparition des guichets de proximité sur l'ensemble du territoire dans toutes les administrations), l'accès au numérique est une problématique pour les populations les plus fragilisées ou les plus âgées. C'est aussi un facteur d'attractivité et de compétitivité du territoire afin de permettre aux entreprises d'être couvertes par un réseau de très haut débit.

Or malgré une accélération du déploiement des réseaux de fibre optique ces dernières années, le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre reste le moins bien couvert de la métropole (49% de locaux, dont logements, raccordables). Néanmoins, l'aménagement de l'infrastructure numérique répond encore trop aux logiques financières et de calendrier des opérateurs.

> Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre entend se positionner dans une gouvernance adaptée aux enjeux du territoire en matière d'aménagement numérique afin d'accélérer la couverture numérique en très haut débit et de télécommunication de l'ensemble du territoire, ainsi que de réduire les inégalités d'accès physique au numérique mais aussi de sensibilisation aux outils numériques pour une autonomie numérique de la population. Il souhaite développer une nouvelle forme de partenariat avec les opérateurs en identifiant et en partageant les besoins les plus prioritaires.



S’AFFIRMER

comme
un territoire
métropolitain
incontournable

S’AFFIRMER comme un territoire métropolitain incontournable

Enfin, notre dernière exigence est de s’affirmer comme un territoire métropolitain incontournable. Le territoire possède des marqueurs identitaires forts, des équipements majeurs et des atouts de développement qui sont essentiels au bon fonctionnement de la zone dense francilienne, tels que la Seine, le pôle d’Orly, le MIN de Rungis, Villeneuve Triage ou encore les nombreux projets urbains portés par les villes. Ces derniers, comme les grands services urbains que le territoire accueille doivent être reconnus au niveau métropolitain, valorisés et parfois requalifiés afin qu’ils profitent au mieux à la population du territoire et ne soient plus, lorsque cela est encore le cas, subis.

> Afin de valoriser et de permettre à chacun de trouver un emploi quel que soit son niveau de qualification, le territoire s’appuie à la fois sur son positionnement de territoire productif et de territoire de la recherche, ces deux composantes faisant sa richesse et le terreau de l’innovation.

> Mais le développement du territoire au bénéfice de la population et des usagers ne pourra pas se faire si les coupures urbaines encore présentes ne sont pas résorbées. Ces dernières sont issues de contraintes géographiques : la Seine, les coteaux, mais aussi de l’histoire de l’urbanisation du territoire : voies routières, voies ferrées, emprises monofonctionnelles forment autour de verrou. L’articulation des échelles est essentielle afin de respecter le tissu local tout en permettant une mobilité plus globale.

> Enfin, le territoire est concerné par le système touristique francilien. Afin de ne pas en subir les nuisances, de type AirBnB qui confisquent des logements pour les habitants, mais au contraire de profiter d’une ressource économique par définition non délocalisable, le territoire doit se positionner sur ce champ. Il en a des atouts, qui sont complémentaires de l’offre parisienne, à la fois sur le volet du tourisme d’affaire en lien avec son tissu économique en direction de l’extérieur, mais aussi sur le volet alternatif et populaire en lien avec son patrimoine vivant au bénéfice de sa population.

Toutes ces orientations ont pour objectif de renforcer et valoriser l’identité du territoire comme levier de développement au profit des habitants.

➔ PROMOTION DU MIEUX MANGER

Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre est riche à la fois d'espaces agricoles productifs diversifiés de l'hectare aux ruches, mais aussi d'initiatives visant à valoriser les produits bio et les circuits courts, ainsi que territoire d'accueil d'un grand équipement, le marché d'intérêt national (MIN) de Rungis. Au sein de ce territoire urbain dense et contraint, l'objectif du mieux manger est ainsi poursuivi par les communes afin de permettre à la population de se réappropriier son alimentation dans un objectif de loisirs mais également de santé.

> La visibilité de cet engagement au sein du territoire sera renforcée par l'ouverture d'un équipement de rayonnement international : la Cité de la gastronomie.

➔ AFFIRMATION D'UN TERRITOIRE INDUSTRIEL ET PRODUCTIF

Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre est engagé depuis sa création en faveur du maintien et du développement sur le territoire de l'activité industrielle et productive, source de richesses et d'emplois.

Le « manifeste pour un territoire industriel et productif » est issu de la conviction qu'une métropole ne peut se construire sans activités productives et industrielles, sources d'emplois et de création de valeur. Celles-ci doivent continuer à exister et se développer dans le cœur dense de l'Île-de-France, au sein des villes, de territoires mixtes et résilients.

Des opportunités existent pour ce faire, qu'elles soient d'ordre économique (besoin immobilier), réglementaire (élaboration du schéma de cohérence territoriale à l'échelle métropolitaine (SCoT) et du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle de l'EPT) ou encore liées aux mutations des tissus urbains et notamment du tissu industriel.

Dans ce cadre, il s'agit de :

- > appeler à la mobilisation d'acteurs publics et privés pour maintenir les activités productives du territoire et d'être en capacité d'en attirer des nouvelles ;**
- > décliner opérationnellement sur le territoire les objectifs du « manifeste pour un territoire industriel et productif » ;**
- > créer des emplois diversifiés pour la population du territoire ;**
- > répondre aux besoins en formation liés aux métiers industriels et à leurs évolutions ;**
- > redorer l'image des métiers industriels ;**
- > accompagner la modernisation des entreprises industrielles ;**
- > développer l'offre d'immobilier industriel et anticiper les besoins et les contraintes.**

RECONNAISSANCE ET VALORISATION DES COMPOSANTES IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

Le territoire de par son importance, ses atouts et ses enjeux a un devoir et une ambition : prendre toute sa place au sein de la zone dense francilienne pour faire reconnaître sa participation au métabolisme de cet espace urbain ainsi que valoriser ses composantes identitaires au profit de ses habitants.

> Ainsi, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre exprime une position stratégique claire dans les réflexions métropolitaines engagées, et fait émerger des sujets qui nécessitent une appropriation à une échelle métropolitaine.

PROMOTION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'EPT PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

À travers les exigences de son projet de territoire, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre s'est donné une ambition politique commune de développement au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire. Ces orientations stratégiques sont ainsi la colonne vertébrale de l'ensemble de ses politiques publiques, traduites pour une part dans le plan d'actions. Aujourd'hui, il s'agit de coordonner la communication et le positionnement du territoire afin de promouvoir ses actions à différentes échelles, notamment auprès : des habitants, des partenaires économiques locaux, des partenaires internationaux, des autres collectivités territoriales. Cet axe de travail assurera la promotion et la valorisation de ce territoire par rapport aux autres territoires franciliens et, particulièrement en matière de développement économique, sa compétitivité.

> Enfin face à l'urgence climatique, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre a souhaité porter une orientation stratégique particulière sur l'environnement, traduite dans les actions du projet de territoire, et particulièrement l'exigence 1 : combattre les dérèglements climatiques et les nuisances.

➔ EVOLUTION DES GRANDES EMPRISES MONOFONCTIONNELLES L'EXEMPLE DU SITE DU TRIAGE FERROVIAIRE

Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre accueille de nombreuses emprises monofonctionnelles et nombreux services urbains sans qui la métropole ne pourrait pas fonctionner. Le site du Triage ferroviaire sur les communes de Villeneuve-Saint-Georges, Choisy-le-Roi et Valenton fait partie de ces composantes incontournables du Grand Paris. Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre et les communes sont impliqués dans un processus partenarial afin que le site soit à la fois mieux intégré au tissu urbain, support de ses activités, tout en valorisant ses composantes historiques, et en réduisant les nuisances pour les habitants.

➤ **Le dispositif de contrat d'intérêt national (CIN), piloté par l'Etat a pour ambition de favoriser l'émergence de projets générateurs d'investissements et d'emplois sur le site du Triage, et d'accompagner sa mutation urbaine.**

➔ VALORISATION DE LA SEINE

La Seine et ses berges sont des marqueurs identitaires du territoire, et au-delà, un axe fluvial d'envergure métropolitaine et nationale. Sa particularité au sein du territoire Grand-Orly Seine Bièvre est de revêtir une multiplicité de paysages et fonctions complémentaires : elle est tour à tour habitée, travaillée, animée, valorisée, préservée, circulée. La Seine est aussi un atout incontournable pour ce territoire, offrant à ses habitants un espace de respiration favorable au lien social. Les épisodes de canicule des derniers étés ne font que confirmer la nécessité de bénéficier de réels îlots de fraîcheurs en zone urbaine dense.

Il est donc nécessaire de mieux intégrer le fleuve dans la ville et de permettre aux habitants de se le réapproprier. Ceci concourra à répondre aux objectifs de :

- **amélioration de la qualité de vie des habitants en augmentant l'offre de nature et de loisirs ;**
- **compensation de la densification urbaine et humaine à l'œuvre et multiplication des perspectives vers l'eau ;**
- **préservation d'îlots de fraîcheur, de la biodiversité et des corridors écologiques ;**
- **renouveau de l'image du territoire ;**
- **valorisation du grand paysage et des éléments patrimoniaux et identitaires en lien avec le fleuve ;**
- **atténuation des effets de coupure en créant de nouvelles continuités entre les territoires ;**
- **création de lien social entre les habitants et implication les acteurs et forces vives du territoire.**



ANTICIPATION ET ARTICULATION DES ÉVOLUTIONS DE LA VILLE ET DE L'AÉROPORT D'ORLY

Les aéroports contribuent à l'attractivité de l'économie de la métropole, en lien avec leur écosystème économique proche. Cette dynamique doit participer au développement (inclusif) du tissu local, et servir l'emploi et l'insertion des populations locales. Elle constitue un facteur d'acceptabilité de l'activité aéroportuaire dans un tissu urbain dense et habité. Autour de l'aéroport d'Orly, ce développement doit être porté en articulation avec le constat que les habitants les plus concernés par les impacts de l'aéroport ne sont pas forcément ceux (axe est-ouest) qui bénéficient le plus des retombées économiques et des projets de développement (axe nord-sud). La promotion d'une économie diversifiée axée sur les activités de proximité et productives en complément de celles liées à la filière aéroportuaire doit assurer le développement de l'emploi local profitant aux territoires et aux habitants, notamment les plus impactés. Par ailleurs, l'activité actuelle ou à venir de l'aéroport d'Orly ne peut s'effectuer sans une recherche impérative de réduction des nuisances à la source d'une part, et avec la garantie de ne pas en générer de nouvelles d'autre part.

> Cette exigence, liée au fait de l'intégration de l'aéroport dans un tissu à priori fortement urbanisé, nécessite de garantir et sanctuariser les dispositions déjà existantes et réglementant l'activité de l'aéroport d'Orly (acquis régissant l'activité de l'aéroport et qu'il convient de défendre : le couvre-feu instauré en 1968 et la limitation de l'activité à 250 000 créneaux depuis 1994).

> Enfin, en termes d'intégration urbaine, les projets de développement sur l'emprise de la plate-forme aéroportuaire doivent être pensés en articulation avec les projets d'aménagement portés par les acteurs publics et privés, afin de défendre collectivement un fonctionnement plus efficace de cet espace.

➔ AMÉLIORATION DE LA DESSERTE DU PÔLE D'ORLY

Le Pôle d'Orly concentre des ressources d'importance stratégique en Ile-de-France notamment : plateforme aéroportuaire, marché d'intérêt national, grands axes de déplacements. Il constitue un pôle d'emplois majeurs et est porteur de nombreux projets de développement, dont l'implantation d'une gare TGV.

Cet espace est également un territoire habité. Il fait l'objet d'une attention particulière de la part du territoire Grand-Orly Seine Bièvre qui souhaite qu'il soit davantage valorisé à l'échelle métropolitaine mais dans des conditions de développement prenant mieux en compte la population. Les conditions de déplacement vers et à l'intérieur du pôle restent en effet compliquées du fait de sa structuration en grandes plaques monofonctionnelles et des grandes infrastructures qui le morcellent.

Les projets de transport en commun en cours de réalisation (T9, M14 et M15) vont venir sensiblement améliorer la desserte du pôle depuis le nord et constituent une vraie avancée. Ils ne vont cependant pas solutionner les problèmes d'accès depuis le sud et l'est, la plateforme aéroportuaire et la Seine constituant des coupures dans la chaîne des déplacements.

> Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre souhaite que des solutions soient apportées à court, moyen et long terme afin d'améliorer les conditions de déplacements des habitants et des salariés, de limiter les phénomènes de congestion et de réduire les temps de parcours. Ceci invite par ailleurs à réfléchir au statut du réseau viaire et à la maîtrise des itinéraires des flux logistiques.

➔ MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE PARTENARIALE POUR UN DÉVELOPPEMENT EFFICACE ET INTÉGRÉ DU PÔLE D'ORLY

Le pôle d'Orly fait l'objet, de longue date, d'une mobilisation des acteurs qui concourent à son développement et à sa qualité de vie. A l'aune de la mise en œuvre de nombreux projets d'aménagement, de déplacement, de développement économique, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre souhaite être partie prenante d'une nouvelle phase de dialogue avec l'ensemble des acteurs afin de poser les conditions de réussite de ces projets et de réponse aux besoins en matière de transports, de services et équipements et d'accompagnement des populations en matière d'emploi et de formation. Au-delà des secteurs opérationnels identifiés, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre tient à ce que ces développements ne soient pas sources de nouvelles nuisances et contribuent, au contraire, à l'amélioration des conditions de vie des populations existantes les plus exposées.

> C'est pourquoi, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre prend part et contribue activement à la démarche de projet partenarial d'aménagement (PPA) initié par l'Etat sur le « Grand Orly ».

➔ RÉALISATION DE LA CITÉ DE LA GASTRONOMIE

Le 16 novembre 2010, l'UNESCO inscrit le « repas gastronomique des Français » au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, attestant de la renommée internationale et unique de la France pour son art de vivre, le foisonnement de ses cultures alimentaires et la richesse de ses patrimoines gastronomiques et agricoles. Afin de contribuer à la reconnaissance de la gastronomie française comme élément important du patrimoine et de la culture de l'humanité, la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires (MFPCA) et le Gouvernement retiennent en 2013 quatre villes porteuses d'un projet de Cité de la gastronomie : Dijon, Lyon, Tours et Paris-Rungis. Paris et la Région Ile-de-France constituent la première destination touristique mondiale et attirent chaque année des dizaines de millions de visiteurs de tous les continents. Le choix de Paris-Rungis participe ainsi à cette reconnaissance et vise à conforter la place de Paris et de la région dans le concert mondial de la gastronomie. Sur les communes de Rungis et de Chevilly-Larue, le lieu considéré pour l'implantation du projet est localisé le long de la RD7, face au centre commercial Belle Epine, au sud de la future station de métro du Grand Paris Express, et à proximité immédiate du marché international de Rungis, le plus important marché de produits frais au monde. L'ensemble profitera d'un lien direct avec le centre de Paris et l'aéroport d'Orly, grâce au prolongement de la ligne 14 du métro, dont la mise en service est attendue dès 2024.

Créative, la Cité de la gastronomie est un lieu de rencontres et d'échanges pour les habitants et les touristes en quête de savoirs et d'expériences.

Formateurs et professionnels pourront y débattre des enjeux de société autour de la production et de l'alimentation de demain, des nouvelles pratiques sociales ou encore des évolutions des métiers.

> La Cité favorisera la formation tout au long de la vie et sera un pôle de ressources pour le monde de l'éducation, de la recherche et le milieu professionnel.

➔ OFFRE D'UNE INGÉNIERIE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Il s'agit d'accompagner les communes du territoire dans la conduite des études et la réalisation des projets d'aménagement et des procédures d'urbanisme, dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences, notamment par :

> l'accompagnement des communes dans la conduite des études et la réalisation des projets d'aménagement et des procédures d'urbanisme ;

> la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagement et d'études pré-opérationnelles par exemple : zones d'aménagement concertées - ZAC Campus Grand Parc, Pologne, Bords de Seine ; pôles des gares de Gentilly, Viry-Châtillon et de Villejuif-IGR ;

> la mobilisation d'outils fonciers, principalement conventions d'intervention ou de portage foncier avec les communes et opérateurs ;

> la coordination entre acteurs de l'aménagement à l'échelle du territoire Grand-Orly Seine Bièvre ;

> la coordination des procédures d'aménagement et d'urbanisme.

VALORISATION DE L'URBANISME TRANSITOIRE PAR L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS CONCRETS

Les pratiques d'urbanisme transitoire sont le fruit de plusieurs facteurs : l'augmentation du prix du foncier et de l'immobilier qui crée de l'insatisfaction chez certaines demandes en espaces (par exemple : associations, créatifs, étudiants, seniors), la durée des projets d'aménagement qui augmente créant des friches en coeur de métropole, et le recyclage de la ville sur elle-même rendu plus complexe. Il est donc nécessaire de concéder des espaces à des micro-projets divers, qui favorisent la médiation, la participation et qui permettent de valoriser un site, un territoire, de façon sociale, financière, et de préfigurer les nouveaux usages de la ville

Le développement et la promotion de cette forme d'urbanisme nécessite donc de :

- > **piloter des opérations d'urbanisme transitoire sur le territoire en étroite collaboration avec les communes ;**
- > **valoriser les actions du territoire en matière d'urbanisme transitoire et leurs acteurs (développer l'image d'un territoire innovant, solidaire et en mutation) ;**
- > **favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), de nouvelles filières artisanales sur le territoire et la formation de la population à ces métiers ;**
- > **renforcer l'attractivité de sites en déshérence grâce au modèle du contrat de réciprocité (gagnant-gagnant) avec les acteurs ;**
- > **permettre le développement de liens sociaux entre les différents acteurs du territoire (Institutions, associations, coopératives, artisans, artistes, habitants...) et faire émerger de nouveaux lieux de convivialité afin de « refaire ville » ;**
- > **favoriser le développement d'une nouvelle offre culturelle et conviviale variée au plus près des habitants.**

CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE D'INNOVATION

L'innovation et les révolutions technologiques en cours constituent, avec l'enseignement supérieur et la recherche, des moteurs essentiels du développement économique, permettant, avec d'autres facteurs, de maintenir et développer un appareil productif sur le territoire. L'innovation et la recherche contribuent à répondre aux enjeux économiques et sociétaux d'aujourd'hui, en particulier en matière de développement durable, de transition énergétique, de préservation de l'environnement et de santé-bien-être de la population.

CONSOLIDATION DES COLLABORATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre est riche en offre de formations et en implantations d'établissements d'enseignement et de recherche d'envergure métropolitaine, notamment : universités, centres hospitaliers universitaires, institut universitaire de technologie, brevet de technicien supérieur, écoles d'ingénieurs (numérique, travaux publics et bâtiment...) et d'enseignement supérieur (architecture, arts/industrie culturelle et créative : photographie, animation numérique) ; ainsi qu'en projets d'éco campus (par exemple à Vitry-sur-Seine, Cachan, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, Juvisy-sur-Orge). Le renforcement du lien avec les établissements supérieurs et de recherche passe par une démarche d'anticipation, afin de mieux former aux métiers en évolution ou en tension, et la mise en œuvre d'une dynamique de campus urbain, c'est-à-dire de mise en réseau et d'intégration dans la ville des établissements et des écosystèmes de formation, la recherche et développement

SOUTIEN AUX DEMANDES DE FRANCHISSEMENT DU TERRITOIRE

Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre est marqué par de nombreuses coupures urbaines qu'elles soient en lien avec sa géographie (cours d'eau, coteau) ou son histoire (infrastructures routières, ferrées, aéroportuaires, emprises monofonctionnelles). Afin de permettre une meilleure mobilité au bénéfice des habitants du territoire, un effort de couture qualitative et respectueuse des tissus urbains existants est nécessaire. Dans ce contexte, le principe du manque de franchissement(s) de ces grandes emprises fait l'unanimité depuis de nombreuses années, notamment au regard de la problématique globale de déplacements Est-Ouest (Seine, voies ferrées), et entre les différents secteurs d'habitations et d'emplois du territoire, de reconnexion de continuités préexistantes et indispensables pour fluidifier les circulations (A6, A4, périphérique par exemple). Ces projets de franchissements doivent se faire dans une dimension d'intérêt général, et viser à l'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants du territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Les difficultés actuelles de circulation sur le territoire sont la conséquence directe de l'absence de transports en commun lourds sur certains secteurs, et ne semblent pas pouvoir être solutionnées durablement par des projets uniquement routiers.

➔ STRUCTURATION D'UNE OFFRE TOURISTIQUE ALTERNATIVE ET POPULAIRE

Le contrat Paris Destination a fait émerger les dynamiques positives à capter sur le territoire pour enrichir l'offre touristique classique proposée par Paris, Versailles et Marne la Vallée. Ce potentiel s'appuie sur la volonté de capter des touristes plus jeunes et les habitants de la métropole, d'ouvrir le potentiel touristique au-delà de la ville centre et de favoriser le retour des visiteurs avec un panel d'activités plus différenciées et proches de la vie quotidienne française et francilienne. Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre entend encourager le développement de cette offre touristique alternative qui permettrait de créer des retombées locales positives et un sentiment d'appartenance pour la population.

➔ PRÉSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DU TERRITOIRE

L'objectif est de valoriser le patrimoine architectural, urbain et culturel présent sous différentes formes (historique classé/inscrit, petit patrimoine vernaculaire des communes, sites naturels, parcs et jardins, patrimoine industriel, art contemporain, street art) et les équipements de rayonnement métropolitain comme de proximité afin de faire territoire.

> Cette valorisation permettra d'adapter et conforter les outils de protection, d'améliorer la qualité urbaine et le cadre de vie, de permettre aux habitants et usagers de découvrir leur patrimoine pour se l'approprier, de révéler des lieux de destination du territoire dans le cadre d'une structuration de l'offre touristique.

➔ SOUTIEN ET PROMOTION DE LA CRÉATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE CONTEMPORAINE

Les communes membres du territoire Grand-Orly Seine Bièvre agissent pour la promotion de la création artistique. Les nombreux équipements culturels présents sur le territoire participent également à la création artistique.

> Le territoire Grand-Orly Seine Bièvre affirme son soutien aux actions mises en place par les communes de son territoire et s'engage dans la valorisation de ces dernières afin de permettre à l'ensemble de la population de profiter de la création artistique mais également de pouvoir y participer.

G
I
K
A
V
V
H
G R A N D
C T C
F - R O R L Y
S E I N E V
P A A
B M I È V R E
S
V